

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service de la Gestion du Personnel

Département des Etudes, des Rémunérations
et de la Réglementation

Paris, le 15 OCT. 2008

Monsieur le secrétaire général,

Vous m'avez fait part des inquiétudes des officiers de port et officiers de port adjoints quant à la mise en oeuvre du nouveau régime indemnitaire, inquiétude qui a conduit certains d'entre eux à faire grève.

Ce nouveau régime indemnitaire composé de deux parts, a pour vocation de remplacer la prime de service et de sujétions actuellement servie et les indemnités, à la légalité contestable, qui étaient versées jusqu'en 2006 par les Chambres de Commerce et d'Industrie.

La prime de service et sujétions nouvellement créée comprend deux part, l'une liée aux fonctions exercées et l'autre tenant compte des contraintes de service liées à l'activité portuaire et des sujétions particulières. Le décret prévoit que cette seconde part peut être modulée selon la manière de servir des agents.

La modulation de cette seconde part n'a pas pour objet de conduire à une baisse arbitraire des montants perçus, c'est pourquoi, comme je vous l'ai précisé dans mon courrier du 13 octobre 2008, le maintien de la rémunération sera assuré lors de la mise en oeuvre du nouveau dispositif.

Pour lever les inquiétudes qui pourraient subsister auprès de vos mandants, quant au risque de mise en oeuvre d'une modulation arbitraire de la seconde part, je peux vous préciser que l'harmonisation des primes, pour l'ensemble des officiers de port et officiers de port adjoints, sera assurée par la DRH avec la DGITM.

Je suis prêt à vous recevoir demain 16 octobre à 11 heures pour préciser les conditions pratiques de mise en oeuvre de cette nouvelle indemnité.

Au vu de ces éléments d'information et de ces propositions, je comprendrais difficilement le maintien de la grève en cours, grève qui apparaît comme démesurée par rapport aux enjeux.

Le directeur des ressources humaines

Monsieur Jean-Paul VASSELIN
Secrétaire général du SNOF FO
7, impasse des Deux Moulins
56230 QUESTEMBERT

Jean-Claude RUYSSCHAERT